

De La Mure, plus réservé, dit simplement en 1671, dans son *Histoire ecclésiastique* du diocèse de Lyon, in-4, pp. 77 et 78 : « Le roy Childebert fonda avec la reyne Ultrogothe ou Ultrothe, son épouse, un hôpital dans la ville de Lyon, qui donna le commencement ou du moins l'idée au grand hôpital qui y porte à présent le nom et le vocable de Notre-Dame de Pitié. »

Louis XIV, dans le préambule des lettres patentes accordées à l'Hôtel-Dieu, au mois de juin 1673, s'exprime ainsi : « Les recteurs et administrateurs de l'Hostel-Dieu de nostre bonne ville de Lyon nous ont fait exposer que depuis la fondation royalle dudit Hostel-Dieu faite pour le refuge des malades et le secours des pèlerins sous le reign de Childebert, les roys nos prédécesseurs l'ont de temps en temps doué de plusieurs beaux et grands privilèges et entre autres de celuy de committimus et de garde gardienne, dont les tiltres ayant esté perdus durant les divers mouvemens survenus dans le royaume et par des incendies arrivez en notre ville de Lyon, il n'est resté d'autre preuve de cette fondation royalle que le tesmoignage résultant du cinquième Concile tenu à Orléans sous le pape Vigile en 542, etc. (1) » Louis XV dans des lettres patentes données à Paris au mois d'août 1716, l'appelle « le plus ancien des hôpitaux de France » (2).

Le P. Menestrier, en 1696, rapporte ainsi le fait : « Childebert, l'un des fils de Clovis, eut Lyon dans son appanage..... Sa femme, la reine Ultrogothe, et lui

(1) Arch. municip., série GG.

(2) Lettres patentes en forme d'édit portant confirmation des anciens privilèges du grand Hôpital et Hôtel-Dieu de la ville de Lyon et augmentation d'iceux. — A Lyon, chez la veuve Gay, in-4°, p. 3.